

Le Directeur général

Réf : 2020-23

Lyon, le 28 AVR. 2020

Madame Cécile CUKIERMAN
Sénatrice de la Loire
1C, rue Aristide Briand
42240 Unieux

Madame la Sénatrice,

Par courrier du 30 mars dernier, vous m'avez sollicité dans le cadre de la gestion de la crise COVID-19 impactant les orthoptistes.

A ce titre, vous évoquez l'arrêt d'activité de ces professionnels de santé libéraux intervenu dès le lundi 16 mars 2020 à la suite de l'allocution présidentielle.

Comme vous le mentionnez dans votre courrier, des mesures ont été prises pour les indépendants avec la mise en place d'un fond national de solidarité.

Au vu des dernières annonces courant avril, l'aide du fonds de solidarité sera désormais attribuée aux entreprises éligibles et qui connaissent une perte de chiffres d'affaires d'au moins 50% au mois d'avril permettant ainsi d'apporter un soutien à une grande partie des professionnels de santé y compris aux orthoptistes.

Comme pour l'ensemble des professionnels de santé, j'ai bien conscience des difficultés économiques engendrées par la perte d'activité des professionnels de santé, nous pourrions en tirer les conséquences à la fin de l'épidémie.

Néanmoins, je suis au regret de vous annoncer que je ne pourrais pas, sur un plan régional, aller au-delà des aides proposées par le niveau national.

Je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, à l'expression de ma considération distinguée.


Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL